

Acquisition de composteurs individuels : modalités d'organisation

Favoriser la gestion de proximité des biodéchets, notamment par le biais du compostage individuel, est un des axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets. Cette action contribue à la réduction des déchets à la source ainsi qu'à l'atteinte des objectifs réglementaires.

En conséquence, à compter de février-mars 2020, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile va mettre en place une campagne de développement du compostage domestique sur son territoire.

À cet effet, il est prévu l'organisation suivante :

► Type d'équipements proposés

Conformément aux clauses du marché métropolitain d'acquisition des composteurs, plusieurs types de composteurs seront proposés :

- des composteurs en bois de 300 litres, pour les jardins d'une superficie inférieure ou égale à 500 m²
- des composteurs en bois de 600 litres, pour les jardins d'une superficie supérieure à 500 m²
- des lombricomposteurs en plastique de 30 ou 50 litres (en fonction du nombre de personnes dans le foyer), pour les maisons de village et l'habitat vertical

► Prix de vente et moyens de paiement

Quel que soit le type de composteur choisi, une redevance de 10 € sera réclamée aux usagers. Ce montant devra être acquitté préalablement à la remise du composteur et permettra sa réservation. Le paiement pourra s'effectuer :

- par carte bancaire via le logiciel OSIS en cours de déploiement
- par chèque à l'ordre de « régie déchets - environnement ». Dans ce cas, le chèque sera à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- Régie déchets - environnement -
ZI Les Paluds - 932 avenue de la Fleuride
13400 Aubagne

Tout chèque devra impérativement être accompagné d'un bulletin de réservation disponible dans les mairies ou en téléchargement sur le site internet de la collectivité.

La régie de recettes récemment créée permettra d'encaisser les produits de cette redevance de 10 €.

► Modalités de distribution

La distribution des composteurs sera organisée sur rendez-vous, sur l'un des sites suivants :

- la Ressourcerie « Le Dirigeable » située dans la zone des Paluds à Aubagne, à raison de 2 permanences par semaine (jours et horaires à venir)
- l'ensemble des communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, à raison d'une permanence par mois dans chacune des communes (calendrier en cours)

Lors de la remise du composteur, une formation sur la bonne utilisation de celui-ci sera obligatoirement dispensée par un agent du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Un guide du compostage individuel sera remis à l'utilisateur ainsi qu'un bioseau.

BULLETIN DE RÉSERVATION

D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU D'UN LOMBRICOMPOSTEUR

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Mail :

Téléphone :

Surface de terrain : Nbre de personnes dans le foyer :

Souhaite que le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, moyennant la somme de 10€, mette à ma disposition :

- un composteur individuel de 300 litres
- un composteur individuel de 600 litres
- un lombricomposteur de 30 litres
- un lombricomposteur de 50 litres

Je serai informé(e) de la disponibilité de mon composteur (ou lombricomposteur) ainsi que du lieu de retrait par téléphone ou par mail.

Bulletin à compléter et à envoyer :

• accompagné obligatoirement d'un chèque de 10€ à l'ordre de : « régie déchets - environnement »

• à l'adresse suivante :

Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- Régie déchets - environnement -
ZI Les Paluds - 932 avenue de la Fleuride
13400 Aubagne